ALGER, UN LIEU, UNE HISTOIRE

L'opéra

L'opéra d'Alger (aujourd'hui Théâtre national d'Alger, TNA) a été inauguré le 29 septembre 1853. C'est l'œuvre de F. Chassériau et de l'architecte toulonnais Ponsard. Sa réalisation dura trois ans : de mai 1850 à septembre 1853. Certains matériaux de sa façade ont été importés d'Arles et de Valence.

Au début, son édification était prévue par l'administration coloniale sur la place du Gouvernement (place des Martyrs).

Finalement, on préféra l'axe du futur square Bresson (Port Saïd), prévu pour 1 119 places. La salle de l'opéra est agrandie en 1860 puis en 1871. Elle comptera 1 534 places jusqu'à l'incendie de 1882.

Sur les ruines de la Djenina

L'opéra fut construit sur le terrain d'une ancienne caserne des gardes turcs.

Confié à l'entreprise Sarlin, il fut financé par les ruines de la Djenina qui avait été bâtie en 1662 par le pachalik Ismaël. La Djenina s'étendait du centre-ouest de la place du Gouvernement à la rue Djenina. Elle comptait de nombreux bâtiments dont le palais du sultan construit par Salah Raïs, de 1552 à 1556, la mosquée Djamaâ Echchouach, Dar Ahmed : harem du dey Hamed (ex-rue Bruce) assassiné en 1805, les fours et les magasins de la manutention.

Le petit jardin (djenan) donna son nom à l'ensemble des constructions. Les pachas d'Alger habitèrent la Djenina jusqu'en 1817.

A partir de cette date, Ali Ben Hamed, avant-dernier pacha d'Alger, se retira à La Casbah. En 1845, un incendie ravagea une grande partie de ce quartier.

Photo : DR

L'opéra d'Alger en 1936.

L'incendie de l'opéra

En 1882, un incendie détruisit l'opéra d'Alger. Seuls les murs extérieurs furent épargnés. L'architecte Oudot y apporta alors quelques transformations : la scène et les décors de l'arrière-scène sont agrandis par une salle hispano-mauresque dans les sous-sols du marché de la Lyre (Bouzrina).

Le nombre de places passe à 2 095. La façade conserve son style et son décor. Taphoureau et Guermonprez donnent une touche plus moderne à la salle en 1936. Elle sera complètement relookée en 1969 à l'occasion du festival de la musique panafricaine.

Sabrina L.

MILA

La Cnas en panne !

La Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) est en panne depuis presque six mois et c'est forcément l'assuré social, ce dindon de la farce, qu'on se permet, sans hésitation aucune, de cuire à toute les sauces sans autre forme de procès !

Se disant pleinement engagée dans des réformes modernistes, basées sur les nouvelles technologies d'information et de communication, la Cnas s'embourbe déjà dans une gestion qui semble la dépasser, car ne tenant aucunement en compte des paramètres pourtant d'une importance capitale pour l'instauration de toute nouvelle politique ou système de gestion, à savoir l'environnement et l'homme ; autrement dit, en optant pour une informatisation à outrance de son mode de gestion, notre Cnas considère-t-elle qu'elle a les moyens requis (moyens humains s'entend) pour mener à bien ses réformes ? L'environnement dans lequel elle évolue (partenaires sociaux, banques, chèques postaux...) est-il propice à ce genre de «révolution» technologique ? Ainsi, en instaurant apparemment sans étude préalable le Sigas (Système informatique de gestion des assurances sociales), de cette manière bien connue de tous chez nous, à savoir copier-coller, la Cnas semble s'engouffrer dans des situations inextricables et, par conséquent, difficilement maîtrisables.

Pour preuve, cette panne dans la prise en charge financière des partenaires sociaux ainsi que du remboursement des frais médicaux et autres prestations, et cela dure depuis maintenant six longs mois alors que le pauvre assuré est là à attendre un hypothétique virement de son dû. La Cnas de Mila et après un court laps de temps d'embellie et de redressement, conséquence d'une gestion rigoureuse de son nouveau directeur, replonge dans le chaos et l'anarchie d'antan.

Donc on est loin, très loin même de ce tableau reluisant brossé à maintes reprises par le Dr Acheuk-Youcef Chawki, directeur de la Cnas de Mila, considérant que «toutes ces réformes engagées représentent un véritable saut qualitatif dans la modernité, un symbole d'intégration dans l'économie fondée sur la connaissance, de ce levier du système national de santé qu'est la Cnas».

Considérée à juste titre comme étant le porte-flambeau d'une Algérie qui entre de plain-pied dans le troisième millénaire et ses exigences technologiques, notre sécurité sociale l'est-elle vraiment ?

A. M'haïmoud

SKIKDA

Les retraités de l'Enip haussent le ton

Les retraités de l'Enip ont tenu leur assemblée générale, en leur siège à la cité Aïssa-Boukerma, la semaine écoulée pour débattre des préoccupations liées à la prime de régime complémentaire (PRC) et prime d'intéressement.

La rencontre a coïncié cidé avec la 53e commémoration des offensives du 20 Août 1955. Une assistance nombreuse est à signaler, l'exiguïté du bureau n'a pu la contenir.

On avance un chiffre de plus d'une centaine de retraités venus manifester leur désapprobation quant à la manière avec laquelle les instances compétentes règlent ces deux affaires pendantes. Au total, ce sont près de 913 retraités affiliés à l'association Afak des retraités de l'Enip.

Selon le PV de réunion, dont nous détenons une copie, les retraités ont brandi l'étendard de la menace. Ils s'engagent à recourir à toutes les voies réglementaires pour faire valoir leurs droits. Trois mesures initiales ont été préconisées, à savoir informer le wali, porter plainte auprès du procureur de la République et alerter les instances nationales par voie médiatique.

Leur contestation serait, à juste titre, motivée par le blocage de la MIP/PRC "alors que le rachat des cotisations a été fait selon les dispositions conventionnelles, et le personnel en activité continue de verser mensuellement ses cotisations", indique-t-on dans la missive.

Par ailleurs, lors de la réunion, l'allocution d'ouverture de Lessak Abdelaziz, président de l'association, a mis en évidence les actions entreprises par l'association en vue de débloquer la situation en la matière. Parmi elles, il convient de signaler l'audience accordée par le P-DG de l'Enip, en date du 01/07/2008, ayant abouti à la formulation des décisions suivantes : attribution de la pension aux retraités âgés de 60 ans et plus, octroi de 50% aux retraités âgés de moins de 60 ans et non-attribution aux agents en retraite à partir du 01/07/2005. La réaction des retraités, par le biais de leur association, ne s'est pas faite attendre.

En effet, en date du 06/07/2008, Afak a réfuté catégoriquement les propositions du P-DG car, selon leurs dires, en violation de l'esprit fondamental de la convention dans ses articles 7 et 8 (20% de la pension de retraite CNR et son attribution sans limite d'âge).

Concernant le deuxième point inscrit à l'ordre du jour, la prime d'intéressement des années 1999 et 2000 en l'occurrence, les retraités interpellent, encore une fois, le P-DG de l'Enip, "pour une solution équitable sans discrimination pour un même personnel". Dans ce contexte, on apprend que les retraités du pôle ouest l'ont perçue ! Pour rappel également, au sujet de cette prime, l'association a déployé des efforts dans le but de recouvrer les droits des retraités. Une demande d'audience à la Cnas ayant abouti à une réponse de cette dernière après une année d'attente ! Sollicitation d'un parlementaire chargé des affaires sociales en vue d'instruire la Cnas d'appliquer les dispositions réglementaires sont les points les plus importants à énumérer.

Ces démarches ont abouti à la mise en demeure de l'Enip par la Cnas et à la dépêche d'une brigade de contrôle, par la Cnas toujours, au niveau des unités opérationnelles de l'entreprise précitée. Ces dernières auraient été, selon le PV de réunion du 15/08/2008, interdites d'exercer.

L'association Afak ne compte pas baisser les bras. En plus, elle est soutenue par des centaines de retraités de l'Enip de la région est.

Zaïd Zoheïr

NOUVELLE RADIO DE GUELMA

Sit-in des candidats

Une centaine de candidats pour le concours des postes de travail à la nouvelle radio locale de la wilaya de Guelma, dont la grande majorité sont licenciés dans l'information et la communication, sciences politiques et relations internationales, ont observé hier matin un sit-in devant le siège du centre professionnel Abdelhak-Meddour à Guelma-ville. Ces derniers s'élèvent, d'une part, contre «le favoritisme» vis-à-vis des candidats venus de la radio de Annaba qui, selon eux, sont privilégiés alors qu'ils ne résident même pas à Guelma et n'ont pas le diplôme exigé par la commission nationale des candidatures. Ils dénoncent, d'autre part, «la *hogra*» et «l'intimidation» de la part de cette dernière, chargée de veiller à l'application stricte du règlement lors du recrutement de journalistes à cette nouvelle radio.

Beaucoup de candidats de la wilaya de Guelma sont exclus, «bien qu'ils remplissent les critères exigés». A la base de ce mouvement de protestation, une plate-forme de revendications adressée au P-DG de la radio nationale, dont une copie au wali de Guelma.

Cette action devra se poursuivre jusqu'à satisfaction des revendications, notamment l'annulation des premiers résultats de ce concours, un point non négociable, estiment les candidats, qui demandent l'ouverture d'une commission d'enquête.

B. A.